



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 11/2026

SÉANCE DU MERCREDI 13 MAI 2026

Sous la présidence de Monsieur Roger PEULTIER, Administrateur, Doyen d'âge de la séance

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 27 avril 2026)

Présents : 15

Absents : 4

(Pouvoirs : 2)

Présents : Mesdames Claire ANCEL, Nathalie CASCIOLA, Nathalie HESSE, Véronique KREMER, Messieurs Thierry PERNET, François HENRION, Olivier MITZNER, Roger PEULTIER, Tanguy SERVAIS, Dimitri SOKOLOWSKI, Salvatore TABONE, Antoine DORR, Michel LISSMANN, Bernard STAUDT, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
 Damien THIEL (pouvoir donné à Véronique KREMER)
 Jean BAUCHEZ, Frédéric NAVROT

OBJET : INSTITUTIONS - ELECTION DU PRESIDENT

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Conformément aux statuts adoptés par le Conseil Communautaire n° 2017-11-06-CC-5.1 du 6 novembre 2017, modifiés, il y a lieu de procéder au vote pour l'élection du Président du Conseil d'Administration.

Le doyen d'âge des administrateurs présents, Monsieur Roger PEULTIER, préside la séance, rappelle qu'aucun formalisme particulier n'est prescrit par le Code Général des Collectivités Territoriales et que les statuts prévoient une élection à bulletin secret à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration. Il invite les candidats à ce poste à bien vouloir se déclarer et aux administrateurs à procéder à l'élection du (de la) Président(e) de la Régie.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration
motion suivante :

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 à L. 2221-140 et R. 2221-1 à R. 2221-52 ;

Vu les statuts de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz adoptés par le Conseil Communautaire n° 2017-11-06-CC-5.1 du 6 novembre 2017, modifiés ;

Considérant que la Régie doit élire en son sein un(e) Président(e), suite à l'installation des nouveaux membres du Conseil d'Administration,

Le Président, doyen d'âge des administrateurs présents, demande aux candidats à ce poste de bien vouloir se déclarer :

Madame Véronique KREMER ayant fait acte de candidature,

Les administrateurs ont décidé, à l'unanimité, de lever le scrutin secret et d'adopter le vote à main levée.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du (de la) Président(e) de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Roger PEULTIER.

Par 16 voix pour et une abstention, Madame Véronique KREMER est proclamée Présidente.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 13 mai 2026,

Le Président,



Roger PEULTIER.



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.